

LA VILLE D'AMOS EST À LA RECHERCHE D'UN OU D'UNE
**JOURNALIER-OPÉRATEUR OU
JOURNALIÈRE-OPÉRATRICE**
(Service de la culture, du tourisme et de la qualité de vie)

Sous l'autorité du contremaître des équipements récréatifs, le ou la titulaire de ce poste, opère la surfaceuse et exécute différents travaux, mais non exclusivement, d'entretien général, de peinture et de surveillance.

FORMATION ACADÉMIQUE

- Détenir un diplôme d'études secondaires;
- Toute autre combinaison de formation et d'expérience jugée pertinente pourrait être considérée.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ET COMPÉTENCES

- Être titulaire d'un permis de conduire valide;
- Avoir de la facilité à communiquer, de l'autonomie et du jugement;
- Aptitude à travailler au public.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Poste auxiliaire saisonnier à temps partiel;
- Disponible pour travailler la fin de semaine de jour ou de soir, généralement du vendredi soir au dimanche soir pour la période des glaces soit du mois de septembre à environ la mi-avril;
- Salaire selon les modalités établies par le programme de relativité salariale actuellement en vigueur.

INSCRIPTION

Si ce défi vous intéresse et que vous répondez au profil que nous recherchons, vous êtes invité à nous faire parvenir votre curriculum vitae par courrier ou par courriel.

Date limite d'envoi des candidatures : **19 août 2022**

Service des ressources humaines

« Concours – Journalier-opérateur ou journalière-opératrice »

Ville d'Amos

182, 1^{er} Rue Est, Amos (Québec) J9T 2G1

ressourcesshumaines@amos.quebec

Toutes les candidatures seront traitées avec la plus grande confidentialité. Nous vous remercions de l'intérêt porté à cette offre, mais prenez note que nous communiquerons uniquement avec les personnes dont la candidature a été retenue, et ce, le ou avant le 2 septembre 2022 à 16 h.

La Ville d'Amos applique un programme à l'égalité à l'emploi et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.